



La construction neuve de logements à fin décembre 2022 Conjoncture trimestrielle en date réelle estimée

Sur l'ensemble de l'année 2022, 4 900 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit 800 de plus qu'en 2021. Cette hausse de 22,2 %, très au dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 3,1 %, positionne la Corse au 1er rang des régions métropolitaines en terme d'évolution.

Au niveau interrégional, la Corse-du-Sud affiche la progression la plus forte (+26,9%), supérieure à celle de la Haute-Corse (+19,5%). Mais cette dernière représente près des 2/3 des logements autorisés sur l'île et reste, en nombre de logements, plus dynamique que le département du Sud, avec 3 100 autorisations contre 1 800.

La répartition, par type, du cumul des logements autorisés sur les 12 derniers mois, diffère également selon les départements avec, en Haute-Corse, à l'instar du niveau national, une majorité de logements collectifs et en résidences (58,8%) et en Corse-du-Sud une dominante de la catégorie d'individuels purs (43%).

Avec environ, 3 000 logements mis en chantier en un an, soit 400 de moins (- 16,7%) qu'en 2021, la Corse enregistre, en comparaison des autres régions métropolitaines, le recul le plus sévère (- 3,7 % en moyenne nationale). Si les logements individuels purs commencés sont relativement peu impactés (- 2,5%) par cette baisse, les mises en chantier de logements collectifs et en résidences ont chuté d'un quart (- 24,5%) en un an soit depuis décembre 2021.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2022	fin sept. 2022	fin juin 2022
Corse-du-Sud	1 800	26,9%	-0,5%	-2,5%
Haute-Corse	3 100	19,5%	55,3%	62,5%
Corse	4 900	22,2%	32,4%	35,3%
France métro.	482 200	3,1%	10,5%	16,1%

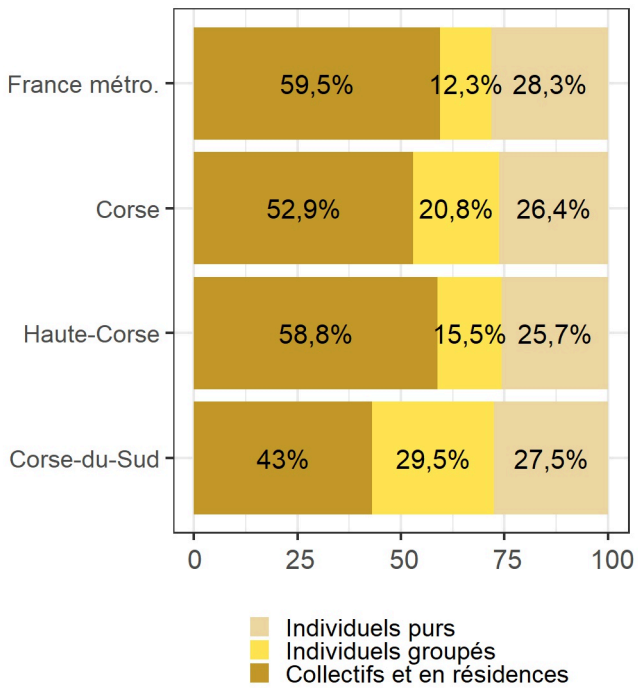
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

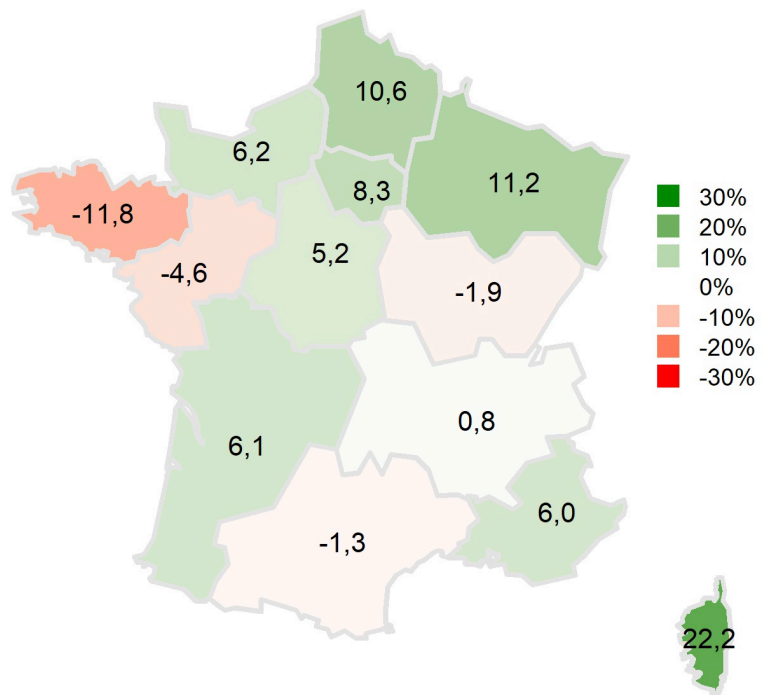
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 900	22,2%	3,1%
Individuels purs	1 300	-9,1%	-13,6%
Individuels groupés	1 000	52,6%	9,9%
Collectifs et en résidences	2 600	34,8%	11,9%



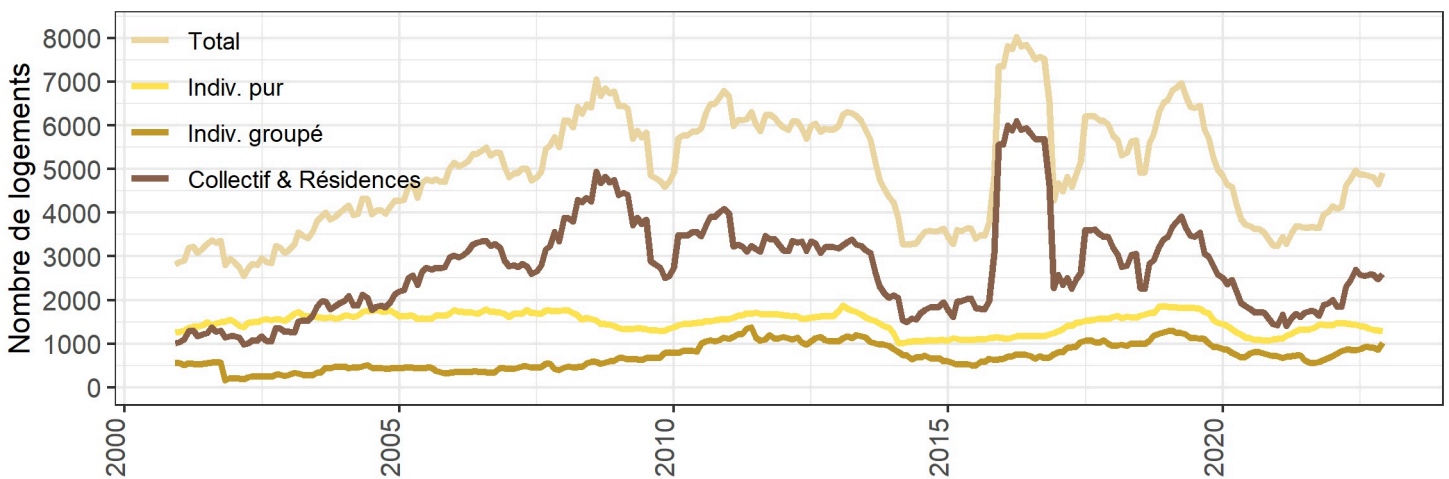
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



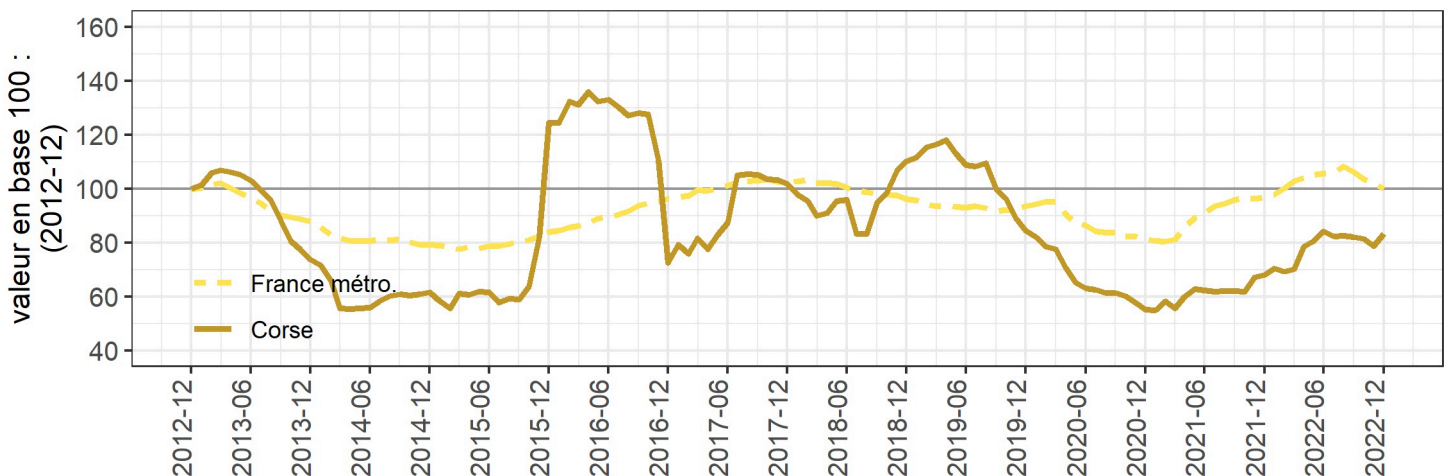
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

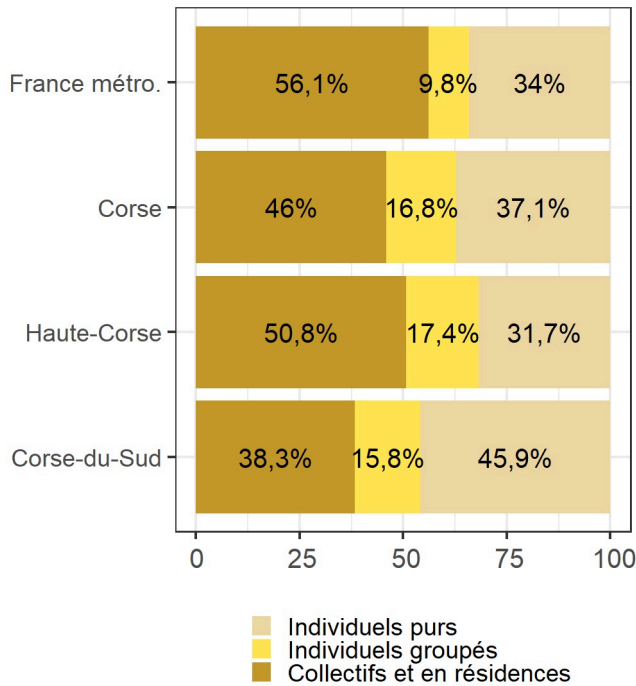
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2022	fin sept. 2022	fin juin 2022
Corse-du-Sud	1 100	-36,8%	-29%	-22,7%
Haute-Corse	1 900	3,6%	-5,5%	1,3%
Corse	3 000	-16,7%	-17,7%	-11,5%
France métro.	376 200	-3,7%	-1,3%	-0,7%

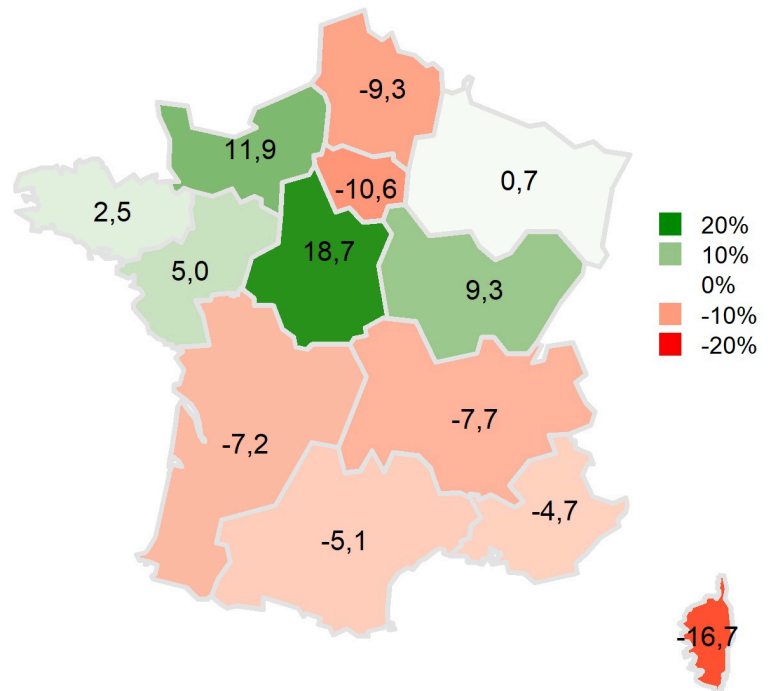
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 000	-16,7%	-3,7%
Individuels purs	1 100	-2,5%	2,6%
Individuels groupés	500	-19,9%	-2,4%
Collectifs et en résidences	1 400	-24,5%	-7,3%

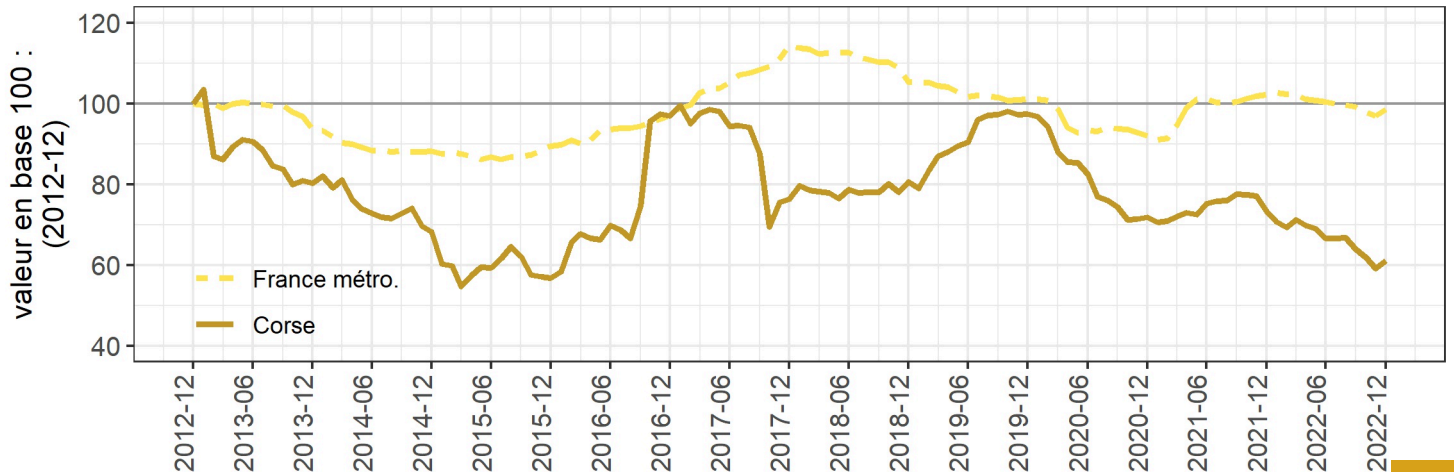
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



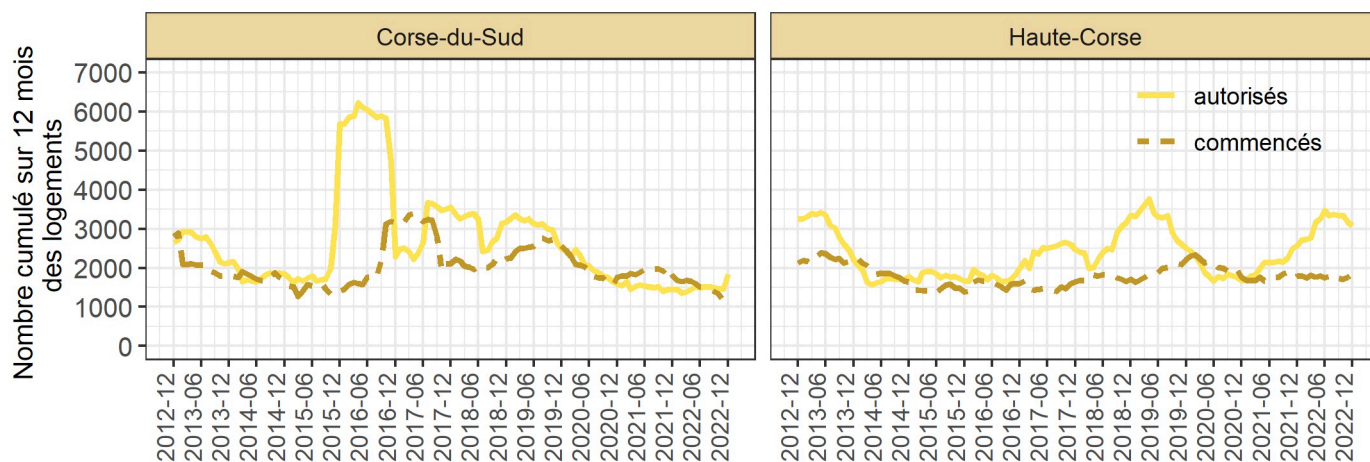
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : février 2022

Directrice de publication : Patricia BRUCHET (Directrice Régionale par intérim)

Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Centre administratif Paglia Orba, Lieu-dit La croix d'Alexandre,
Route d'Alata, 20090 AJACCIO
Tél : 04 95 51 79 70 - Fax : 04 95 51 79 89

